

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le LUNDI 22 Mai 2017 à 19H

ORDRE DU JOUR

- Intervention Cabinet Ad'Auc sur le Rapport de présentation du projet PLU
- Recensement 2018 - Désignations
- Convention de partenariat CCPC pour la création du réseau Graines de Culture(s)
- Complément délibération 52 2016 Agence d'ingénierie départementale du nord
- Subvention exceptionnelle AJA
- Adhésion groupement de commandes CCPC petit entretien de voirie
- Adhésion groupement de commandes CCPC réfection voirie
- Délibération budgétaire modificative
- Admission en non-valeurs
- Questions diverses

Tableau des permanences électorales

Etaient présents :

(Cocher les cases ou compléter)

BLERVAQUE Véronique	X	MONTOIS Dominique	X
BOTQUIN Aurélie	X	ROUSSEAU Jean-Luc	Procuration à L. DELCROIX
COLLURA Bénédicte	X	ROUSSEAU Louis	X
DEFLANDRE Sophie	X	SCHRYVE Guy	X
DEKERLE Gilbert	Procuration à P. DEREGNAUCOURT	THIBAUT Jean-Marie	X
DELCROIX Laurent	X	VAN EECKE Alain	X
DEREGNAUCOURT Paul	X	VIGIER Sophie	X
LIEVIN Sophie	X		

Secrétaire de séance :

- Approbation et signature du compte-rendu de la séance du 3 Avril 2017
- 1 Délibération ne figurant pas à l'ordre du jour de cette réunion de conseil, le Maire demande au Conseil l'autorisation de l'intégrer (désignation coordonnateur Recensement 2018).

Proposition Adoptée à l'unanimité. ;

Il demande de bien vouloir l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle à l'Association Jeunesse Alcaquoise (AJA)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité [Mme MONTAIS Dominique n'ayant pas pris part au vote, compte tenu de son implication dans l'association].

d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'Association Jeunesse Alcaquoise (AJA) ; Les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2017.

➤ **Adhésion groupement de commandes CCPC petit entretien de voirie**

La Communauté de communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux travaux de petit entretien sur les voiries communales et communautaires de la Pévèle Carembault.

Ce groupement a plusieurs objectifs : permettre aux membres de bénéficier d'une plus grande réactivité pour la réalisation de petits travaux et au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant.

En application du code des Marchés Publics, les collectivités membres proposent de formaliser ce partenariat par un groupement de commandes dont le coordonnateur sera la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention constitutive qui vise à définir les conditions du groupement de commandes liant les collectivités membres et à répartir les tâches nécessaires à la préparation, la passation et l'exécution du marché public.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

* d'autoriser la Commune d'Auchy-lez-Orchies à faire partie du groupement de commandes « Petit entretien de voirie »,

* d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention constitutive de groupement de commandes relative à la passation de ce marché

➤ **Adhésion groupement de commandes CCPC réfection voirie**

La Communauté de communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux travaux de réfection de la couche de roulement et exécution de purges sur les voiries communales et communautaires de la Pévèle Carembault.

Ce groupement a plusieurs objectifs : permettre aux membres de bénéficier des conseils et de l'expertise du bureau d'étude voirie et infrastructure de la Pévèle Carembault pour la définition des besoins, la rédaction du bon de commande et le suivi de travaux et enfin obtenir une tarification intéressante, au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant.

En application du code des Marchés Publics, les collectivités membres proposent de formaliser ce partenariat par un groupement de commandes dont le coordonnateur sera la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention constitutive qui vise à définir les conditions du groupement de commandes liant les collectivités membres et à répartir les tâches nécessaires à la préparation, la passation et l'exécution du marché public.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

* d'autoriser la Commune d'Auchy-lez-Orchies à faire partie du groupement de commandes « Réfection de voirie »,

* d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention constitutive de groupement de commandes relative à la passation de ce marché

➤ **Délibération budgétaire modificative**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre de l'exécution du Budget primitif 2017, quelques ajustements budgétaires sont à effectuer, qui se résument à des opérations comptables d'ordre budgétaire, sans incidence financière

➤ Recensement 2018 - Désignations

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'enquête de recensement de la population à AUCHY-lez-ORCHIES se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

A cette occasion, Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, parmi les agents de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

d'autoriser Monsieur le Maire à désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ainsi qu'un ou plusieurs coordonnateur(s) d'enquête suppléant(s) parmi les agents de la commune

➤ Convention de partenariat CCPC pour la création du réseau Graines de Culture(s)

La Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC), dans le cadre de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire », a déclaré comme étant d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2016, le « Réseau des médiathèques ».

A cette occasion, un service de Lecture publique communautaire a été mis en place.

Une préfiguration de ce grand réseau a vu le jour courant 2016. Il est baptisé Graines de Culture(s) et possède son propre logo.

Dans les années à venir, il est prévu de concevoir et de déployer progressivement sur le territoire, un nouveau plan de développement de la lecture publique, avec les bibliothèques ou médiathèques qui souhaitent intégrer ce réseau et remplissent les critères demandés.

Cette action de Lecture publique est fortement soutenue financièrement et accompagnée techniquement par l'Etat (DRAC) et le Département du Nord (Médiathèque départementale du Nord). Un Contrat Territoire Lecture a été signé en juin 2016 pour 4 ans (2016-2019).

L'adhésion au réseau Graines de Culture(s), pour participer à la coopération intercommunale pour le développement de la lecture publique, et faire bénéficier les habitants de leur territoire de services complémentaires, nécessite la signature d'une convention avec la CCPC.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de l'autoriser à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la CCPC pour la création du réseau Graines de Culture(s), ainsi que tout document y afférent.

➤ Complément délibération 52 2016 Agence d'ingénierie départementale du nord

Dans sa délibération 52/2016 du 12 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Établissement public administratif (EPA) d'ingénierie territoriale, entré en activité le 1er janvier 2017.

Pour compléter cette décision, il convient d'approuver les statuts du nouvel Établissement public administratif (EPA) et de désigner le représentant de la Commune qui siègera au sein des organes décisionnels de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord.

**Après délibération, le Conseil Municipal,
Décide à l'unanimité**

- d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence ;
- d'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune,
- de désigner

* Mme Sophie DEFLANDRE, Conseiller(e) Municipal (e) en qualité de représentant(e) titulaire

* Mme Dominique BLERVACQUE, Conseiller(e) Municipal (e) en qualité de représentant(e) suppléant

Subvention exceptionnelle AJA

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Association Jeunesse Alcyquoise (AJA) sollicite une subvention exceptionnelle à l'occasion des festivités liées aux 20 ans de l'association.

Il propose donc les modifications budgétaires suivantes :

En section d'investissement:

En dépenses :

Article 2031 - Frais d'études	- 10 000€	
Article 202 - Frais doc Urbanisme		+ 10 000€
Article 2152 - Installations de voirie	- 2 000€	
Article 21578 - Autre matériel et outillage de voirie		+ 1 000€
Article 2158 - Autres installations, matériel et outillage		+ 1 000€

En section de fonctionnement:

En dépenses :

Article 6554 - Contribution aux organismes de regroupement	- 8 400€	
Article 739211 - Attributions de compensation		+ 8400€

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer ces modifications budgétaires

> **Admission en non-valeurs**

Un titre de recettes a été émis au nom de LECLERCQ Elodie pour le règlement des droits de garderie des mois de novembre et décembre 2015 pour un montant initial de 90,50€.

Ce montant, réduit après règlement partiel, à la somme de 63,02€ n'a pu être recouvré par la Trésorerie d'Orchies.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver l'admission en non valeur de ce titre de recettes :

- o T 2016/51 pour 63,02€

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'admission en non valeur du titre précité

> **Questions diverses**

- Conseil Municipal des jeunes
15 jeunes Inscrits.
Réunion le vendredi 16 juin 18h30 avec les parents pour lancer l'opération
- Invitation Inauguration Médiathèque
Toute la population doit être conviée à cette manifestation distribution à organiser
- Planning établi pour la tenu des permanences aux élections législatives des 11 et 18 juin
- Cérémonie du 18 juin avancée au 17 Juin 18h30 compte tenu des élections.

> **Intervention Cabinet Ad'Auc sur le Rapport de présentation du projet PLU**

Présentation par Mr DURIEUX du Cabinet AD'Auc :

- de l'état actuel des lieux
- du PADD

Discussion pour l'ensemble des conseillers sur ce PADD

La séance est levée à 22h15

Le Maire



Guy SCHRYVE